



Rémi Decout-Paolini, chef de file de la liste « **Un nouvel Horizon avec les Joinvillais** » a été interrogé par **Joinville-Ecologie**, l'association des Ecologistes de Joinville, fondée en 1988, et partie prenante du Pacte pour la Transition au travers de sa fédération **France Nature Environnement**.

Le Pacte pour la Transition a vocation à engager les changements nécessaires à la résilience des communes et de leurs groupements en réponse aux enjeux majeurs des prochains mandats électoraux (écologiques, sociaux, démocratiques). Il est composé de 32 mesures et de 3 principes transversaux. Un Pacte peut être signé dès lors que les candidats s'engagent sur 10 mesures au minimum. Certains engagements proposés n'étant pas pertinents localement, **Rémi Decout-Paolini et la liste « Un nouvel Horizon avec les Joinvillais » s'engagent sur 21 mesures.**

1 - Se doter d'une politique ambitieuse d'achats publics responsables (incluant des dispositions sociales, environnementales et locales)

Nous adopterons un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Nous intégrerons des critères ESG (environnementaux, sociaux, et de gouvernance) dans les achats publics de la Municipalité (exemples : le contrat de sous-traitance pour l'élagage des arbres, la déforestation importée dans nos achats,...). Nous avons également signé la « Charte » AntiCor et nous engageons sur une transparence maximale.

2 - Financer les projets de la commune prioritairement par des prêts issus de sources de financement éthiques

Nous diversifierons les financeurs de la commune en écartant les banques les plus nocives et en sollicitant les acteurs de la finance éthique, tels les fonds distingués par l'Observatoire de Novethic (CDC) ou l'Observatoire de l'Eglise, et notamment la Voie lactée (Banque postale), Mirova (Crédit agricole) et Amundi (BPCE Natixis) ou encore le Crédit coopératif.

3 - Mener une politique de sobriété, d'efficacité énergétique et d'alimentation à 100% en énergie renouvelable et locale des bâtiments, véhicules communaux et éclairage public

La Municipalité revendique déjà une électricité 100% « verte ». Elle a en réalité simplement souscrit à une offre estampillée « verte » par son fournisseur. Nous reverrons ces offres dans une nouvelle consultation afin de privilégier des contrats offrant de réelles garanties.

Nous développerons le solaire photovoltaïque, mais aussi thermique, sur les bâtiments communaux. Nous lancerons une étude sur le potentiel hydroélectrique du barrage-déversoir sur la Marne.

5&7 - Appuyer la structuration de filières paysannes, bio et locales, rémunératrices pour les agriculteurs et agricultrices / Proposer une alimentation biologique, moins carnée, locale et équitable dans la restauration collective

La Municipalité revendique de bonnes performances dans ce domaine, grâce à son sous-traitant qui l'approvisionne en chaîne froide depuis sa cuisine centrale situé à côté de Melun (les plats sont réchauffés... dans des barquettes en plastique). Nous étudierons la création d'une cuisine centrale communale ou territoriale en régie. En tout état de cause, nous travaillerons à l'élimination du plastique et augmenterons progressivement les propositions de repas végétariens (2 par semaine au moins dès la première année), dont l'empreinte écologique est plus légère.

Nous encouragerons par ailleurs les producteurs bio à réinvestir les marchés de Joinville et soutiendrons les AMAP locales.

NB : le §5 est retenu au titre des approvisionnements de notre restauration collective.

NB : une production locale en quantité significative (« régie agricole ») est exclue pour des raisons éthiques : l'essentiel des terrains disponibles pour cela étant situés à proximité de l'autoroute, leur production s'en retrouverait significativement polluée.

8 - Préserver et développer les trames vertes (couvert végétal), bleues (cycles de l'eau) et noires (éclairage) pour redonner sa place au vivant sur le territoire

Pour ce qui concerne la trame verte, nous privilégierons le maintien des corridors écologiques existants comme les abords de la ligne du RER A et les berges de la Marne et du petit canal de Polangis (que nous classerons en zone N et en espace boisé classé, EBC). Nous créerons des espaces verts publics en pleine terre (ex : à la place de l'ancienne école du Centre). Nous revégétaliserons les espaces publics partout où ce sera possible. Nous planterons densément des arbres à haute tige près de l'autoroute et lutterons contre les espèces végétales invasives. Nous réhabiliterons l'Ile Fanac en tant qu'espace naturel à protéger et y replanterons des arbres. Nous appliquerons effectivement la Charte du patrimoine arboré et classerons les arbres les plus remarquables des propriétés privées. Nous ne nous contenterons pas des gadgets de la majorité sortante et défendrons les espaces verts privés en augmentant dans le PLU les coefficients de pleine terre et de biotope, et encouragerons les Joinvillais à en faire des refuges de biodiversité (espèces autochtones plutôt qu'exotiques, etc...).

Pour ce qui concerne la trame bleue, nous réactiverons l'engagement joinvillais dans le syndicat « Marne Vive », et désimperméabiliserons les espaces publics là où ce sera possible. Les coefficients de pleine terre augmentés, en permettant l'infiltration des eaux pluviales, y contribueront aussi.

Pour ce qui concerne la trame noire, la sociologie communale nous conduit à privilégier la demande de sécurité des piétons et à ne pas trop réduire l'éclairage public. Nous lutterons contre les enseignes lumineuses excessives.

10 - Protéger la ressource en eau, en assurer une meilleure qualité et un accès garanti à toutes et tous, en la considérant comme un bien commun

Nous créerons des fontaines écologiques dans nos quartiers et travaillerons à bannir totalement l'usage des pesticides sur le territoire communal (certains organismes en faisant toujours usage). Nous poursuivrons la conversion du réseau d'assainissement au mode séparatif et travaillerons au raccordement effectif des propriétés privées, trop souvent négligé.

Au sein du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France, nous soutiendrons toutes les propositions tendant à un retour en régie.

11 - Mettre en œuvre une démarche territoire à énergie positive ou plan climat citoyenne ambitieuse, en réduisant au maximum les consommations d'énergie et en développant la production et la consommation d'énergie renouvelable notamment citoyenne

Nous élaborerons et mettrons en œuvre un « Plan Climat Air Energie » joinvillais volontaire et exemplaire, en prolongeant celui récemment lancé par le Territoire, en retard sur la loi. Nous travaillerons à la sobriété énergétique des bâtiments communaux et mettrons en œuvre de nouvelles actions vers les particuliers grâce à l'accompagnement de l'agence locale de l'énergie MVE.

12- Soutenir les rénovations à haute efficacité énergétique en accompagnant en particulier les ménages en situation de précarité énergétique

Nous accompagnerons les ménages joinvillais en renforçant l'agence locale de l'énergie MVE, et la financerons pour l'accompagnement des ménages en précarité énergétique, dont notre plan vise à réduire le nombre de moitié au moins, au cours du mandat.

15 - Donner la priorité aux mobilités actives (marche, vélo) dans l'espace public

La Municipalité sortante n'a aucune vue d'ensemble dans ce domaine.

Nous mettrons en œuvre un Plan vélo ambitieux pour un véritable réseau cyclable continu de pistes dédiées, garantissant aussi la sécurité des piétons, coordonné avec nos voisins, afin qu'à terme les cyclistes, et en particulier nos enfants, puissent se déplacer à vélo sans danger dans la ville. Nous corrigerons bien sûr les points noirs de sécurité des dispositifs cyclables actuels.

Nous installerons un nombre suffisant de places de stationnements vélos (près des commerces, des arrêts de bus, des services publics, à l'intérieur des écoles...). Nous passerons toute la voirie communale en zone 30 (effectivement et non théoriquement), ainsi qu'une grande partie de la voirie départementale, après négociation. Sur les autres axes de transit, nous ferons respecter la limitation à 50 km/h. La circulation des personnes handicapées sera prioritaire dans les aménagements de voirie.

16 - Limiter la place des véhicules les plus polluants et des voitures individuelles en ville

Nous reconnaissons l'impact sanitaire désastreux de la surabondance de véhicules à propulsion thermique (surmortalité évaluée à 5000 décès/an dans la métropole). La généralisation de la zone 30 à presque tout Joinville hormis quelques grandes artères contribuera à améliorer la situation.

La Zone à Faibles Emissions (ZFE) métropolitaine, qui s'impose légalement à la commune, est à la fois indispensable sur le plan sanitaire et susceptible d'entraîner des difficultés sociales pour certains. Actuellement, aucun dispositif d'accompagnement n'étant prévu pour eux, nous proposons d'aider au remplacement de leur véhicule professionnel les artisans joinvillais qui seraient impactés.

Nous rappelons qu'en application de la nouvelle directive européenne, la définition des catégories Crit' Air devrait être revue.

19 - Mettre en place une tarification incitative à la réduction et au tri des déchets pour tous les acteurs de la commune

Ce sujet étant maintenant réellement mutualisé au niveau du territoire, nous pouvons juste nous engager à promouvoir cette approche au sein de l'Etablissement Public Territorial.

L'engagement N°19 n'est donc pas comptabilisé au nombre de nos véritables engagements.

21 - Assurer l'accueil, l'accompagnement et la réinsertion des personnes en difficulté

Nous rouvrirons, en partenariat avec les services sociaux du département et les associations humanitaires de la commune ou d'autres agissant sur le territoire, un centre d'hébergement et d'accueil pérenne ouvert toute l'année, en particulier pour l'accueil sécurisé des femmes seules ou accompagnées d'enfants.

22 - Limiter la place de la publicité dans l'espace public

Si un Règlement local de publicité est en cours d'élaboration au niveau territorial, le sujet n'est que partiellement mutualisé : le RLPI sera surtout l'agrégation des souhaits de chacun des 13 exécutifs communaux.

La Municipalité sortante n'a pas prévu de soumettre sa contribution aux Joinvillais. Nous le ferons, en tendant vers une réduction des affichages, et tout particulièrement des enseignes lumineuses.

23 - Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables

Nous donnerons une priorité absolue au respect, dans tous les aménagements, des prescriptions de la loi du 30 juin 1975 en faveur des personnes à mobilité réduite, et, de façon générale, nous appliquerons réellement la Charte « Ville Handicap ».

24 - Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous

Nous refusons la démagogie ! Pris littéralement, cet objectif ne peut être atteint. Néanmoins, nous répondons au niveau d'engagement n°1 proposé par le Pacte pour la Transition, puisque non seulement nous nous engageons à respecter strictement la loi SRU qui fixe une obligation de 25% de logements sociaux à l'échelle de la commune, mais nous entendons aussi le faire de façon non ségréguée, en modifiant le PLU de façon à n'autoriser la construction d'immeubles d'habitation collective qu'à la condition qu'ils comptent au moins 30% de logements sociaux (au sens de la loi).

25 - Proposer gratuitement des lieux d'accompagnement au numérique avec une assistance humaine à destination de toutes et tous

Les lieux existants sont insuffisants : notre bibliothèque-médiathèque (récemment refaite) n'a pas la surface requise, il en faudrait bien plus du double. Nous renforcerons l'Espace Jeunes / Ludothèque du 25 av. Gallieni. La multifonctionnalité de ces espaces sera renforcée mais aménagée pour le confort des usages. Les lieux ne sont pas tout : nous renforcerons les démarches et formations en direction des seniors et lutterons contre l'illettrisme numérique.

27 - Favoriser l'inclusion des personnes les plus éloignées du monde du travail avec une politique locale de l'emploi tournée vers la transition écologique du territoire et à dimension sociale

Notre Municipalité militera, au sein de l'EPT T10, pour une politique territoriale en ce sens. A Joinville, puisque nous avons la chance d'avoir un ESAT, avenue Wilson, nous engagerons avec lui un partenariat renforcé et lui passerons plus souvent commande. Dans nos marchés publics, nous inclurons systématiquement des clauses d'insertion au dessus d'un certain seuil, et aussi en dessous en fonction de l'objet du marché, partout où ce sera possible.

28 - Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements. Mettre en place et renforcer les dispositifs de participation, d'initiative citoyenne, de co-construction de la commune et de ses groupements

Nous l'avons déjà annoncé, et notre signature de la totalité des engagements proposés par l'ONG AntiCor va aussi dans ce sens. Nous ferons des référendums locaux à notre initiative ou à celle de 15% des électeurs, nous inscrirons une question au Conseil municipal à l'initiative de 5% de la population. Nous créerons des commissions citoyennes adossées à chaque grande délégation municipale. Nous créerons des budgets participatifs de 1% jusqu'à 5% du budget municipal.

29 - Créer une commission extra-municipale du temps long pour représenter les intérêts de la nature et des générations futures, et s'assurer de l'adéquation des grands projets des communes et de leurs groupements avec les enjeux écologiques, sociaux, climatiques de moyen et long terme

Une commission extra-municipale, respectée et écoutée, relève d'une démocratie représentative de proximité, et permet un suivi plus sérieux que des réunions dites de concertation, objets de toutes les manipulations sous la Municipalité sortante.

Le CCE (Comité Consultatif Environnement) du début du premier mandat du maire sortant avait un excellent bilan mais a vite été dissout. Nous le reconstituerons sous une forme élargie et démocratisée.

30 - Co-construire avec tous les acteurs concernés une politique associative locale volontariste, pour soutenir le dynamisme et la vitalité économique des initiatives associatives et citoyennes du territoire, garantir leur accessibilité à la plus grande partie de la population, reconnaître et protéger leur rôle critique

Nous co-produisons avec les intéressées une Charte des engagements réciproques de la Municipalité et des associations joinvillaises.

31 - Mettre à disposition des initiatives associatives et citoyennes du territoire, les espaces et ressources pour favoriser leur collaboration, le lien social et le développement de tiers-lieux (espaces d'expérimentation, de partage, de cogouvernance, etc.) largement ouverts à l'ensemble des habitant.es

Il n'y a pas de véritable « Maison des associations » joinvillaises mais quelques salles dans un immeuble, dont l'accès depuis le centre-ville est très difficile pour les personnes à mobilité réduite. Nous mettrons en place une véritable Maison des Associations joinvillaises, c'est-à-dire un lieu de ressources, de rencontre et de lien social, visant à favoriser le développement de tiers-lieux.

Rémi DECOU-PAOLINI, tête de liste

(date et signature)



